CONTRAT DE SPONSORING

ENTRE LES SOUSSIGNES :

AVENTURE CLASSIC COMPETITION, dont le siège social est à AUTEUIL LE ROI 78770, 46 ter Grande Rue, représentée par Monsieur Jean-Christophe NAPPEE, en sa qualité de trésorier de l'association ;

Ci-après dénommé L'Association,

D'une part

ET

Nom et coordonnées de l'entreprise qui sponsorise

Ci-après dénommée L'Entreprise,

D'autre part

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'Entreprise apporte son soutien en 2010 à AVENTURE CLASSIC COMPETITION dans le cadre de son engagement à la 12° édition du Rallye « Classic » des Pharaons.

L'Entreprise déclare opter pour l'option suivante (cocher la case correspondante) :

☐ AVENTURE
☐ CLASSIC
☐ COMPETITION
☐ BIVOUAC

Les prestations correspondante à l'option retenue sont décrites en annexe du présent contrat.

ARTICLE 2 : Rémunération et avantages en nature

2.1 : Rémunération :

L'Entreprise mettra à la disposition de L'Association une somme s'élevant à ..... euro (..... €) conformément à l'objet du présent contrat précisé dans le descriptif de l'option retenue et tel que précisé en annexe.

Cette somme est payable par chèque bancaire émis à l'ordre de « ASSOCIATION AVENTURE CLASSIC COMPETITION ».

L'Entreprise prendra en outre à sa charge les frais correspondant à la réalisation du stickage correspondant à l'option retenue, sur présentation de la facture correspondante par l'Association.

2.2 : Echéancier (éventuellement) :

Cette somme sera versée selon l'échéancier suivant :

- … € le …/…/2010 ;
- … € le …/…/2010 ;
- … € le …/…/2010 ;

ARTICLE 3 : Obligations de L'Association

Les contreparties apportées par AVENTURE CLASSIC COMPETITION au soutien financier de l'Entreprise sont décrites en annexe et correspondent à l'option retenue par l'Entreprise, telle que stipulée à l'article 1 du présent contrat.

L'Entreprise devient, par la conclusion du présent contrat, membre de droit de l'Association, et ce afin de lui permettre un contrôle effectif de l'utilisation des fonds lors des assemblées générales au cours desquelles les comptes rendus financiers seront présentés.

L'Association dispose, pour répondre de ses obligations, d'un véhicule mis à sa disposition en vue de la course.

Le véhicule est un LAND ROVER 110 SW V8 COUNTY mis en circulation le 03/09/1986 et immatriculé 364 DEK 78.

En outre, L'Association s'engage à faire figurer sur l'ensemble de ses documents, ainsi que sur son site internet, le logo de l'Entreprise ainsi que, le cas échéant, un lien direct vers le site internet de l'Entreprise.

Enfin, un dossier complet, comportant une information complète sur les partenaires de l'Association, sera transmis aux élèves de l'Ecole Communale d'AUTEUIL LE ROI, associée à AVENTURE CLASSIC COMPETITION dans le cadre d'un projet pédagogique couvrant les années scolaires 2009/2010 et 2010/2011.

3.1. Obligation de non-concurrence et de confidentialité

L'Association s'engage à ne pas faire de publicité pour une marque concurrente de l'Entreprise agissant dans le même domaine d'activité, sous quelque forme que ce soit, sans un accord préalable écrit de l'Entreprise.

Chacune des parties s'engage à considérer les clauses du présent contrat comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers, sans un accord préalable écrit de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 4 : Assurances

L'Association fera son affaire de l'ensemble des frais afférents à la course susvisée, et ce plus particulièrement en matière d'assurance en responsabilité civile.

ARTICLE 5 : Durée de la présente convention

Le présent contrat est conclu pour l'année 2010, et strictement en vue d'aider l'Association à supporter les charges inhérentes à la participation au Rallye des Pharaons Classic 2010, y compris les frais afférents à la remise en état du véhicule mis à disposition à l'issue de la course.

L'Entreprise est informée qu'en cas d'excédent constaté, à l'issue du rallye, et après restitution du véhicule mis à disposition, celui-ci sera intégralement reversé à la coopérative de l'Ecole Communale d'AUTEUIL LE ROI.

ARTICLE 6 : Résiliation et annulation de l'action

Le présent contrat sera résilié de plein droit à tout moment et sans préavis, au cas où l'une des parties manquerait gravement à ses obligations contractuelles.

En cas d'annulation de l'action décrite à l'article 1 susvisé, la rémunération versée par L'Entreprise à L'Association devra être restituée.

ARTICLE 7 : Litige

7.1 : En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution du présent contrat, les parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

7.2 : Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat, au Tribunal d'Instance ou de Grande Instance (selon le montant) de Versailles.

Fait à ....., le : .....

En deux exemplaires originaux
Signature des représentants des deux parties

ANNEXES :

Les options de partenariat :

Option Aventure (3 maximum)
Emplacement privilégié : ailes arrières et vitres arrières latérales + pavillon +BPB
Blousons, T-shirts, casquettes et pantalons du Team
Evénementiel Entreprise : 3 jours en 1 à 3 fois
Logo + Lien internet sur le site de l'association en 1ere page
Présentation du partenaire sur page dédiée
Action presse nationale spécialisée
Couverture média rallye
Action presse locale ciblée : oui, à volonté
Photos au format A4 (véhicule avant et pendant la course) : 10

Participation : 7.500 €

Option Classic
Emplacement privilégié : capot avant (intégral)
T-shirts du Team
Evénementiel Entreprise : 1 jour
Logo + Lien internet sur le site de l'association en 1ere page
Action presse nationale spécialisée
Couverture média rallye
Action presse locale ciblée : oui, à volonté
Photos au format A4 (véhicule avant et pendant la course) : 10

Participation : 5.000 €

Option Compétition
Emplacement stickage : non fixé – 4 stickers 40x30cm
Evénementiel Entreprise : 1/2 journée
Logo sur le site de l'association en page « partenaires »
Action presse nationale spécialisée
Couverture média rallye
Photos au format A4 (véhicule avant et pendant la course) : 5

Participation : 2.500 €

Option Pharaons
Emplacement stickage : non fixé – 2 stickers 40x30cm
Logo sur le site de l'association en page « partenaires »
Action presse nationale spécialisée
Couverture média rallye
Photos au format A4 (véhicule avant et pendant la course) : 2

Participation : 1.250 €

Option Bivouac
1 stickage 40x30 cm
Logo + Lien internet sur le site de l'association page « partenaires »
Action presse nationale spécialisée
Couverture média rallye
Photos au format A4 (véhicule avant et pendant la course) : 1

Participation : 500 € *

* pour une participation inférieure comprise entre 100 et 350 euro, seul un stickage de 20x10 cm sera réalisé outre les prestation de communication génériques de l'option bivouac